

Aiguèze et les rochers de Castelviel



Randonnée n°77358

Une randonnée proposée par [bruno.benito83](#)

Le village médiéval d'Aiguèze est classé parmi les plus beaux villages de France. Cette randonnée, surplombant les gorges de l'Ardèche, vous amènera au gré des chemins et sentiers au cœur de la garrigue et des champs d'oliviers et de vignes.

Durée :	3h00	Difficulté :	Facile
Distance :	7.6km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	343m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	346m	Région :	Gorges de l'Ardèche
Point haut :	278m	Commune :	Aiguèze (30760)
Point bas :	89m		

Description

A la sortie nord du village, place du portail haut, emprunter au Nord, le PR® (balisage jaune) qui est commun au GR®4 (balisage rouge et blanc). Longer la crête surplombant l'Ardèche, jusqu'à une grande croix en fer dite, la croix du Gier (1). Continuer à gauche par le sentier balisé (balisage jaune) en direction d'un champs de vignes que l'on va longer sur sa droite. Continuer jusqu'à une croisée de chemin (2), laisser la piste à droite et aller tout droit jusqu'au lieu dit "la grange de Marcello" (panneau) (3). Continuer tout droit sur 200 mètres puis, prendre un petit sentier sur votre droite (balisage jaune). 300 mètres plus loin, prendre le sentier de droite (balisage jaune) que l'on va suivre jusqu'à une intersection (4). Aller jusqu'au point de vue puis retour sur la piste que l'on va suivre à droite vers la grange de Meisselle. Arrivé à la rencontre d'une large piste, prendre juste avant, le sentier que l'on va suivre jusqu'à la grange de Marcello(3). Prendre à droite (balisage jaune) et continuer toujours tout droit. Après avoir dépassé une habitation récente, prendre le prochain sentier sur votre gauche (5) et rejoindre la route qui conduit sur la gauche au village d'Aiguèze.

Points de passages

	D/A	N 44.304954° / E 4.554957° - alt. 92m - km 0
	1	N 44.308313° / E 4.551801° - alt. 145m - km 0.47
	2	N 44.314893° / E 4.541584° - alt. 254m - km 1.64
	3	N 44.313837° / E 4.537628° - alt. 240m - km 2.02
	4	N 44.320636° / E 4.534787° - alt. 238m - km 3.51
	5	N 44.303964° / E 4.54536° - alt. 136m - km 6.66
	D/A	N 44.304954° / E 4.554957° - alt. 92m - km 7.6

Informations pratiques

En saison, le parking à l'entrée sud du village est payant (2 euros par jour - 2014). Possibilité de se garer 500 mètres plus loin en direction du nord (suivre le panneau - Aire de stationnement).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-aigueze-et-les-rochers-de-castelviel/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2020 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.